

Exercice financier 2021

## **DES RÉSULTATS SIMILAIRES À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, SOIT UN SURPLUS DE 1,7 M\$ POUR SAINT-HYACINTHE**

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 18 mai 2022** – Lors de la séance publique du 16 mai dernier, la Ville de Saint-Hyacinthe a déposé son rapport financier, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. Les résultats s'avèrent encore une fois positifs, avec un surplus de **1 756 967 \$**. Ce résultat provient, d'une part, d'une augmentation des revenus, des transferts et des affectations qui ont totalisés 126 130 117 \$, alors que les dépenses, les affectations et le financement ont atteint 124 373 150 \$, laissant un solde positif équivalant à 1,53 % du budget de 114 700 000 \$ de la Ville.

### **Revenus**

L'ensemble des revenus de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 s'établit à 126 130 117 \$, soit une augmentation de 9,97 % en comparaison avec le budget approuvé par le conseil municipal en décembre 2020. Les revenus supplémentaires générés atteignent donc un montant de 11 430 117 \$, réparti principalement entre les revenus de taxes et de tarification qui comptent pour 3 201 398 \$ de plus, l'imposition des droits (ce qui inclut les droits de mutation) pour 3 315 277 \$ additionnels, les cessions de propriété pour 1 457 613 \$, les services rendus pour 930 570 \$, les autres revenus pour 982 842 \$ et finalement, les amendes et pénalités pour 852 666 \$ supplémentaires.

Évidemment, la vigueur du marché de l'immobilier s'est poursuivie pendant l'exercice financier 2021, faisant en sorte d'accroître à la fois les revenus de taxation et de tarification, malgré un gel de la taxe foncière imposée pour l'exercice 2021, de même que les droits de mutation, en raison d'un grand nombre de transactions réalisées sur le territoire.

### **Dépenses et affectations**

Du côté des dépenses et des affectations, on note que celles-ci ont augmenté de 9 673 150 \$ comparativement au budget initial, ce qui se traduit par une majoration de 8,43 %. La majorité des grandes fonctions budgétaires ont connu des baisses intéressantes, ce qui témoigne de la grande rigueur dont fait preuve l'organisation municipale pour gérer les crédits alloués. En fait, seuls trois secteurs ont connu des dépassements de dépenses, à savoir, l'Administration générale, Santé et bien-être, et Financement et affectations.

Dans le cas de l'Administration générale, on retiendra que la comptabilisation de la réclamation du ministère des Transports du Québec, pour le dossier de la consolidation du ponceau passant sous l'autoroute 20 au montant de 1 567 200 \$, a été imputé de ce côté, de même qu'une modification du traitement comptable concernant la provision pour mauvaises créances, qui se traduit par un montant de 1 456 800 \$. À cet égard, soulignons que cette provision pour mauvaises créances était présentée au net des revenus par le passé, tandis que dorénavant, cette provision est présentée comme une dépense, d'une part, et les revenus sont pleinement comptabilisés,



d'autre part. Ce changement n'entraîne cependant aucune conséquence sur les résultats financiers de l'exercice.

Quant à la fonction « Santé et bien-être », on remarquera que le budget prévu pour l'année 2021 s'élevait à 975 424 \$ alors qu'une dépense de 1 925 480 \$ a, dans les faits, été réalisée, en raison d'une contribution supplémentaire de la Ville de 1 500 000 \$ au projet AccèsLogis Le Concorde, et ce, en sus de la contribution annuelle à l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton. Ce versement supplémentaire est ainsi venu compléter l'engagement municipal au projet Accès-Logis, à savoir 2 700 000 \$.

Finalement, en ce qui a trait à la section « Financement et affectations », on observe des dépenses additionnelles de 13 377 230 \$. C'est, en réalité, du côté des transferts à l'état des investissements que l'on observe l'essentiel de la variation. Cela s'explique par le fait que la Ville a choisi de payer comptant une partie de ses projets et de rembourser des projets en attente de financement pour un montant de 17 296 900 \$, alors qu'au même moment, certains projets n'ont pu être réalisés, et que d'autres ont entraîné des économies, ou ont vu leur mode de financement modifié, ramenant ainsi le solde, à toutes fins pratiques, au montant énoncé précédemment.

Ainsi donc, les revenus additionnels enregistrés en cours d'exercice, de même que les économies réalisées du côté des dépenses et des projets d'immobilisation ont permis de rembourser par anticipation des projets en attente de financement, dont ceux liés au Programme de réfection de pavages, trottoirs et bordures (RPTB) 2021, aux travaux de séparation des égouts du bassin de l'avenue de la Concorde Sud, sans oublier la « part ville » associée aux travaux d'amélioration de la fondation et de pavage de l'avenue de l'Aéroport.

En plus de rabattre entièrement la dette associée à ces projets, la Ville a également réservé des sommes pour couvrir une partie des coûts de construction du 2<sup>e</sup> accès au cégep, ou encore des plans et devis liés à l'aménagement de la Place des spectacles et de la phase 1 de la promenade Gérard-Côté.

### **Dette à long terme**

La dette à long terme qui est à la charge de l'ensemble des contribuables se situait, au 31 décembre 2021, à 61 773 182 \$, alors qu'elle s'établissait à 44 815 196 \$ en 2020. L'augmentation s'explique essentiellement par le fait qu'au cours du dernier exercice financier, la municipalité a procédé au financement de l'étagement ferroviaire dans l'axe du boulevard Casavant Ouest pour un montant de 20 237 000 \$. Cela dit, le conseil municipal reste prudent, et réserve ce type de financement aux projets structurants, tels que les travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque ou de la future promenade Gérard-Côté.



### **Une situation saine et encore enviable**

« Cette situation financière, qui s'avère à la fois saine et fort enviable, à la lumière des résultats obtenus au terme de l'exercice financier 2021, fait en sorte qu'on ne peut qu'être satisfait et qu'il est déjà très réconfortant pour un maire récemment en poste de constater ces résultats. En fait, ceux-ci témoignent une fois de plus de la rigueur dont fait preuve l'organisation municipale pour gérer l'argent des contribuables.

Cette rigueur s'est avérée fort pertinente en cette deuxième année de pandémie, alors que la municipalité a été confrontée à diverses mesures sanitaires, à des couvre-feux, ou de nouvelles restrictions qui ont forcé la fermeture, au public, des installations récréatives municipales intérieures. On ne peut qu'être fiers de réaliser que les membres du Conseil et l'administration municipale ont continué à préserver la situation financière de la Ville, qui, on doit le dire, est encore des plus saines et des plus enviables », de conclure le maire de Saint-Hyacinthe, monsieur André Beauregard.

– 30 –

**Source :** Direction des communications et de la participation citoyenne  
450 778.8300